



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE OSSES

Séance du 04 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le quatre février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

Étaient présents : Mme CASIRIAIN Elena, Mme CHAMALBIDE Corinne, Mme FALXA Odile, M. GOICOECHEA Iñaki, Mme IDIART Claudine, M. IÑARRA François, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie

Étaient excusés : Mme AYÇAGUER Elorri, M. DACHAGUER Peio, M. HEGUY Antton, M. IRIART Jean Claude.

A été nommé comme secrétaire de séance : Mme FALXA Odile

Date convocation : 31 janvier 2025

Date d'affichage : 31 janvier 2025

DECISION N°4 : SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF (Nomenclature 9.1)

La convention territoriale globale (Ctg) est une démarche partenariale de construction d'un projet social de territoire partagé.

Elle devient le cadre contractuel de référence entre la Caf et les collectivités territoriales et vient remplacer les contrats enfance et jeunesse.

La CTgse concrétise par un accord politique conclu pour 4 ou 5 ans entre la Caf et les collectivités territoriales.

En lien avec les différents schémas départementaux, et les plans de prévention de lutte contre la pauvreté, elle favorise la qualité de service en mettant en cohérence les interventions des collectives, de la Caf et de l'ensemble des acteurs du territoire.

Cet accord politique implique une mobilisation des élus locaux, du conseil d'administration de la Caf dans la conduite et le suivi de la démarche.

Par la signature de la Ctg 2025-2029, la commune de OSSES membre du pôle territorial de Garazi Baigorri s'engage aujourd'hui au domaine de l'enfance, les autres sont de la compétence de la communauté d'agglomération du Pays basque, un partenariat plus large selon les besoins des habitants repérés et ses compétences restera possible par avenant après concertation des projets.

Elle pose le cadre politique de référence sur des champs d'actions partagés élaboré à partir d'un diagnostic coconstruit sur les thématiques suivantes : petite enfance, enfance, jeunesse, animation de la vie sociale, accompagnement à la parentalité, logement et cadre de vie, accès aux droits et inclusion numérique

Les enjeux :

- Partager une vision globale de la politique familles du pôle territorial de Garazi Baigorri
- Mieux articuler les politiques familiales et sociales avec les besoins des habitants et les évolutions du territoire
- Mesurer l'impact des actions conduites
- Offrir de nouvelles marges d'actions

Les plus-values :

- Simplifier les relations partenariales par un diagnostic partagé et une convention unique
- Renforcer le travail en transversalité entre les institutions et les acteurs locaux.
- Rendre plus lisible les actions avec la construction d'un projet global pour le pôle territorial Garazi Baigorri
- Dégager des moyens pour développer des actions innovantes et expérimentales

Les financements :

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et des collectivités à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

La Caf s'engage à conserver le montant des financements prestations de services à activités constantes et pour tous services en conformité avec le cadre réglementaire, et à ajouter un financement complémentaire qui sera versé directement aux gestionnaires des structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire ctg ».

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son activité accueil péri scolaires municipal et son financement. en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour le service. Cet engagement pourra s'ajuster en fonction de l'évolution des compétences détenues.

La Ctg intègre :

- un diagnostic partagé de l'état des besoins de la population selon les thématiques choisies
- L'offre d'équipements existants soutenus par la Caf et les collectivités
- Les enjeux du pôle territorial Garazi Baigorri par thématique
- Les modalités de pilotage et d'évaluation de la démarche.

En conséquence, la commune de OSSES

- **APPROUVE** le contenu et la signature de la convention territoriale globale avec la CAF présentée en annexe pour la période 2025-2029
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document en lien avec cette démarche et cette convention territoriale globale.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 11
POUR : 11
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour
extrait certifié conforme

OSSES, le 04 février 2024
Le Maire,
Jean-Marc OÇAFRAIN



Acte rendu exécutoire
Après publication ou notification le 10/02/2025
Et après transmission en sous-préfecture le 10/02/2025